

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 9 MARS 2023

N° 2023-99 POLARIS – CONVENTIONS DE SERVITUDES ET MISE A DISPOSITION RUE DES FORETIS - ENEDIS

Nomenclature des actes : 3.5

Vu la délibération n°2020-161 du 24 juin 2020 déléguant à la Présidente l'exercice du droit de préemption.

Considérant l'obligation de prévoir des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments construits d'une surface supérieure à 1000 m²,

Considérant l'amélioration nécessaire de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique,

Considérant les projets des SCI DEMETER-SOLEWA et SCI NEMROD nécessitant d'emprunter les propriétés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, des conventions de servitudes et de mise à disposition doivent être conclues avec ENEDIS.

La Présidente accepte de signer les conventions susdites.

À CHANTONNAY, le 9 mars 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 10/03/2023.